

Délibération 2024/11/06/02

L'an deux mille vingt-quatre, le 06 novembre à 18h30 se sont réunis les membres du conseil municipal de La Neuville, sous la présidence de M Thierry DEPOORTERE, Maire, et suite à une convocation du 24 octobre 2024.

Nombre de conseillers en exercice : 14
Nombre de conseillers présents : 09
Nombre de suffrages exprimés : 12

Étaient présents : M Thierry **Depoortere**, M Didier **Boiron**, Mme Danièle **Cambier**, M Dominique **Dhalluin**, M Régis **Dupont**, Mme Nicole **Lacante**, M Ludwig **Lesoin**, Mme Valérie **Vanlaer**, M Jérôme **Verriest**.

Absents excusés : Mme Christine **Cossard** donne pouvoir à **M Thierry Depoortere**, Mme Céline **Laloyer** donne pourvoir à Valérie **Vanlaer**, Mme Marine **Verriest** donne pourvoir à M Jérôme **Verriest**.

Mme Aurélie **Royer** et Michel **Verhaeghe**.

Objet : Attribution de bons d'achat pour les fêtes de fin d'année 2024

Le décret n° 2007-450 du 25 mars 2007 fixe la liste des pièces justificatives exigées par le comptable à l'appui des mandats de paiement émis pour le règlement des dépenses publiques.

Afin de soutenir le commerce local, il est proposé de renouveler l'opération des bons d'achat pour les aînés de la commune. Il sera utilisable dans les commerces de la commune.

En conséquence, le conseil municipal doit se prononcer sur le principe de l'attribution d'un bon d'achat et sur le montant de la dépense qui en résulte.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents approuve :

- Le bon d'achat de 25€ par aîné de plus de 70 ans à utiliser entre le 18 décembre 2024 et le 30 juin 2025
- Les commerces concernés sont le restaurant « Leu Pindu » et la boucherie « La Ferme de La Neuville »
- Le montant de la dépense à engager est de 25€ par aîné (119 aînés en 2024), soit 2 975€
- Les crédits nécessaires seront prélevés sur l'article 60628 Autres fournitures non stockées du budget communal 2025

**Ainsi fait et délibéré à LA NEUVILLE, le jour mois an susdit
Pour copie certifiée conforme**

**Le Maire
Thierry DEPOORTERE**

